



Rappel sur les outils de priorisation

de l'agence de l'eau

Frédéric CHAUVEL, directeur territorial et maritime des bocages normands





Pourquoi rappeler les priorités en vue de l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau...

Un plan de relance qui, sur l'eau, doit pouvoir appuyer les projets ayant un impact environnemental ou sanitaire significatif.

Pour l'assainissement, il s'agira de projets prioritaires pour l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau, dont ceux inscrits dans les contrats de territoire « eau et climat » validés par la commission des aides ainsi que ceux entrant dans les mesures retenues comme prioritaires dans les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) approuvés par les préfets et dans le plan baignade en lle de France.





Rappel sur la Directive Cadre Européenne sur l'Eau

Plan de gestion = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Programme de Mesures (tous les 6 ans)



Le comité de bassin

Une organisation et une adhésion des acteurs

- l'état des lieux du bassin (2019)
- les orientations et les dispositions du SDAGE

Pour le cycle 2022-2027 des mesures pour atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau = le programme de mesures



Le préfet coordonnateur de bassin



Des priorités déclinées dans les territoires via

- Les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)
- Les contrats de territoire eau et climat



Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) L'agence de l'eau avec DREAL, OFB...



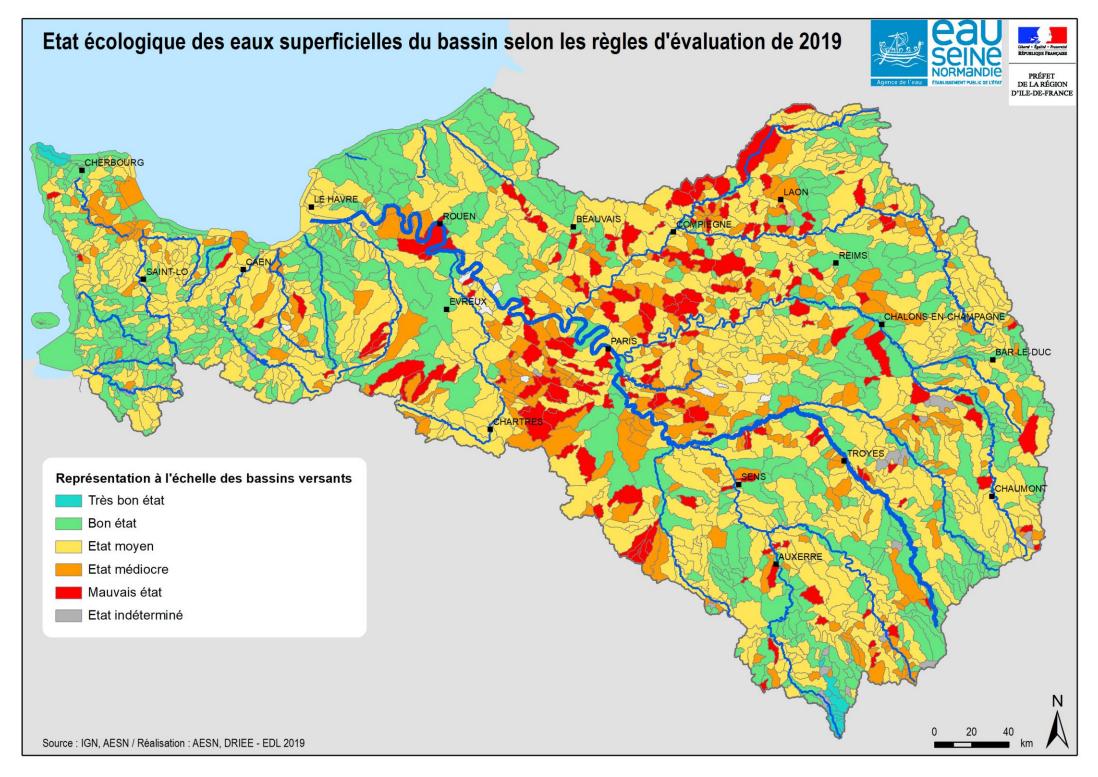


Des objectifs de bon état des masses d'eau...





Etat des lieux 2019 des masses d'eau superficielles



32% des masses d'eau du bassin sont en bon état



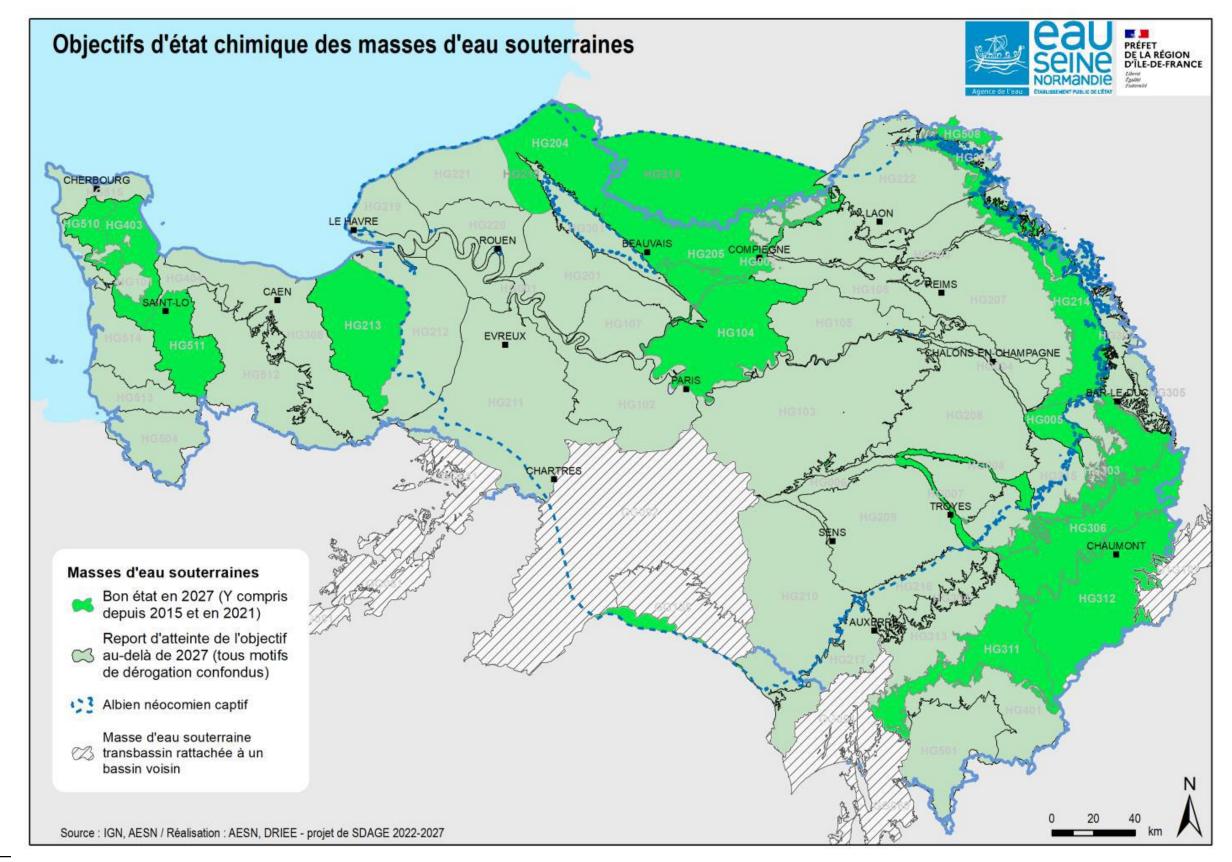


Les engagements du bassin (projet de SDAGE)

- Objectif de 52% de masses d'eau cours d'eau du bassin Seine-Normandie en bon état écologique en 2027
- Aucune masse d'eau dégradée par les polluants organiques des stations d'épuration et des réseaux
- Inverser durablement la tendance sur les pollutions diffuses (nitrates et pesticides) : eau potable, eutrophisation marine
- Rendre franchissables tous les seuils figurant sur la liste des 800 ouvrages prioritaires du bassin
- Rétablir l'équilibre quantitatif dans les secteurs déficitaires

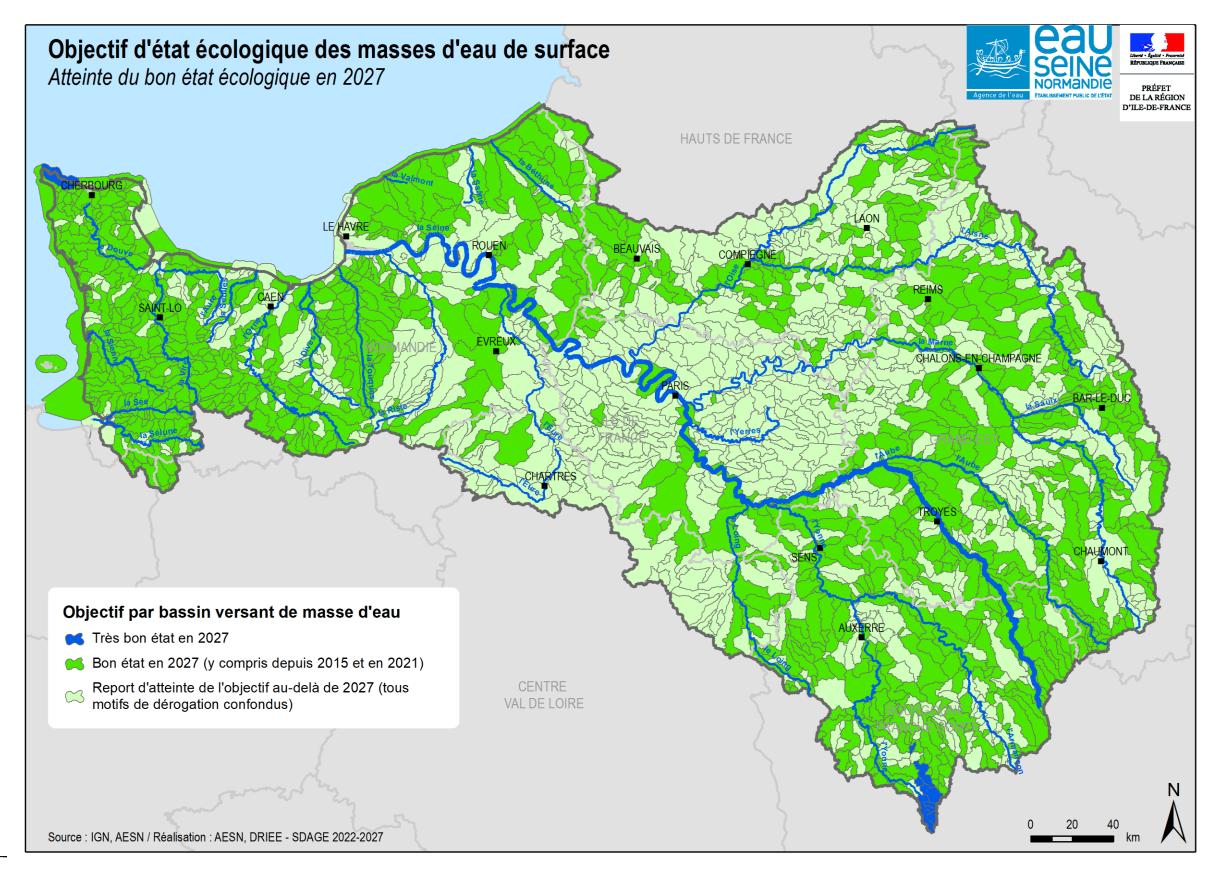








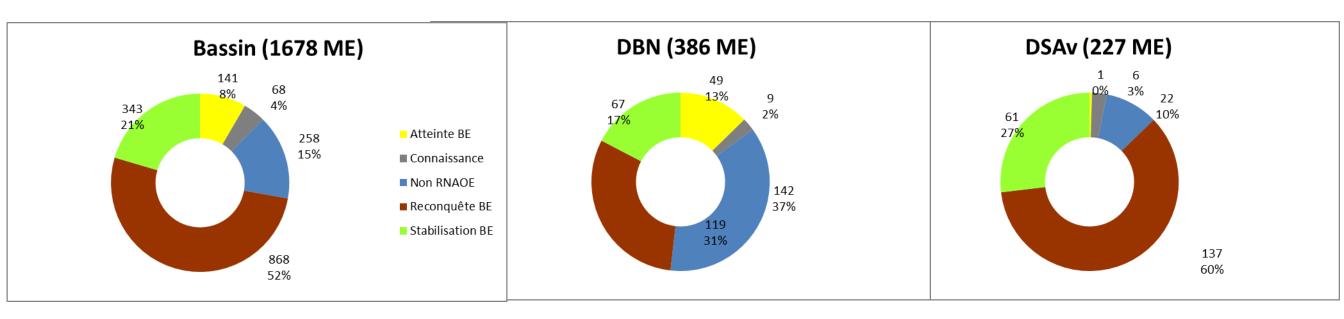


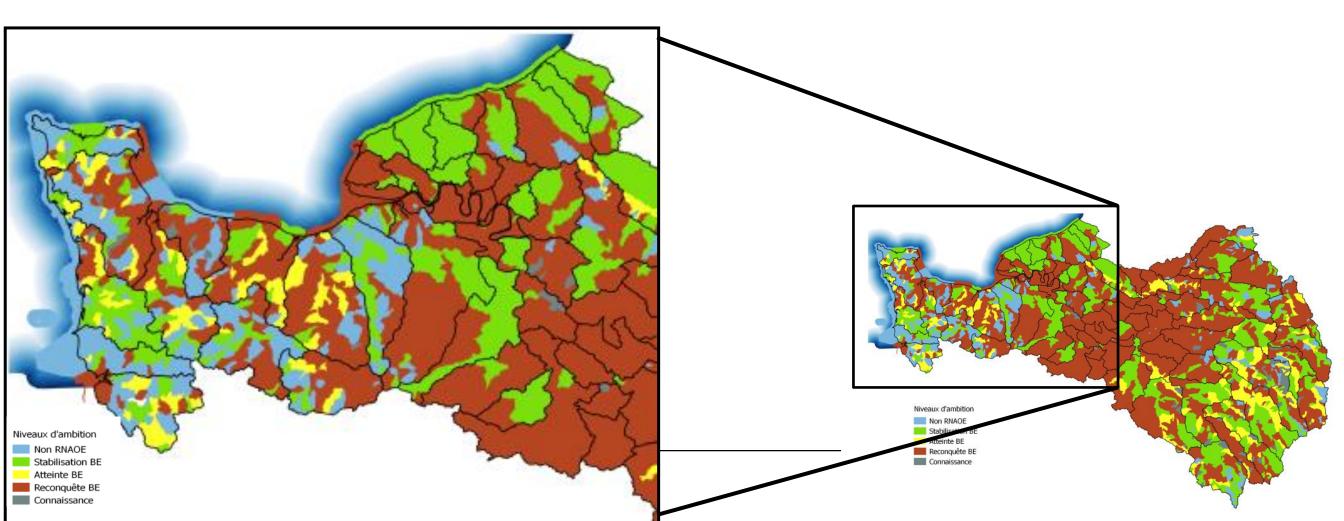






CAU Niveaux d'ambition pour les masses d'eau superficielles, côtières et de transition transition









Des mesures à prendre pour atteindre ces objectifs...





Rappel sur la Directive Cadre Européenne sur l'Eau

Plan de gestion = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Programme de Mesures (tous les 6 ans)



Le comité de bassin

Une organisation et une adhésion des acteurs

- l'état des lieux du bassin (2019)
- les orientations et les dispositions du SDAGE

Pour le cycle 2022-2027 des mesures pour atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau = le programme de mesures



Le préfet coordonnateur de bassin



Des priorités déclinées dans les territoires via

- Les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)
- Les contrats de territoire eau et climat



Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) L'agence de l'eau avec DREAL, OFB...





Le projet de programme de mesures

- Le Programme de Mesures est un travail de co-construction des services de l'État, des établissements publics de l'État et des acteurs de l'eau basé sur des éléments communs d'organisation
- Le Programme de Mesures du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands présente les mesures nécessaires sur la période 2022-2027 pour atteindre les objectifs environnementaux définis dans le SDAGE en application de la Directive Cadre sur l'Eau. Ces mesures répondent aux principaux enjeux de gestion de l'eau déduits de l'état des lieux révisé en 2019.
- « Les mesures figurant dans le programme sont mises en œuvre sous la forme notamment de dispositions réglementaires, d'incitations financières ou d'accords négociés. » (code environnement R212-20)

Hydromorphologie:

Plan priorisation continuité apaisée Renaturation, restauration, entretien des milieux

Agriculture:

Gestion des intrants
Plans d'actions (Captages prioritaire,
eutrophisation, ruissellement, érosion)
Enjeu microbiologie

Ressource : Économie d'eau Mesures de gestion

Assainissement et Industrie :

Station, réseaux
Gestion du pluvial
Enjeu microbiologie
Réduction à la source substances

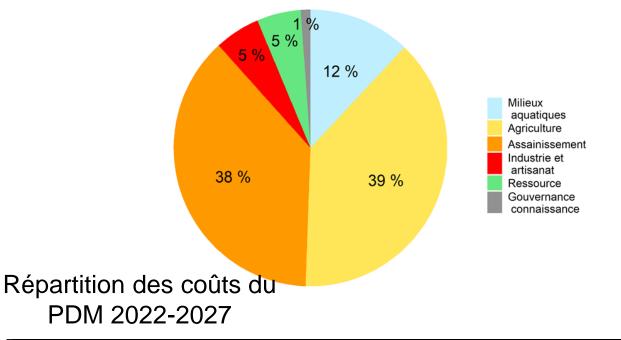
Gouvernance (ex SAGE)





Coûts du programme de mesures

Domaine	PDM 2016- 2021	Projet PDM 2022-2027	
Milieux	430	740	
Assainissement	4130	2 320	
Industrie	550	330	
Agriculture	1120	2370	
Prélèvement	170	320	
Gouvernance	70	70	
TOTAL	6,5 Mds	6,2 Mds	



- Un coût du PDM du même ordre de grandeur que pour le cycle 2016-2021
- > Des enveloppes milieux et agriculture plus importantes,
- Une plus grande ambition sur le pluvial et la sobriété en eau pour répondre aux défis du changement climatique
- Un besoin moindre sur les systèmes de traitement des eaux usées



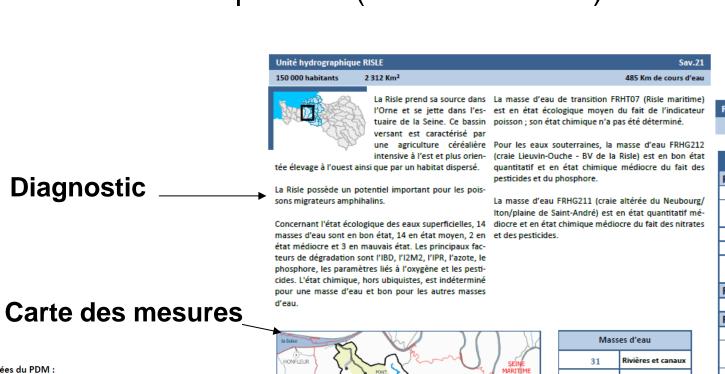


Exemple de la Risle (départements 61 et 27)

Fiche de l'unité hydrographique (PDM)

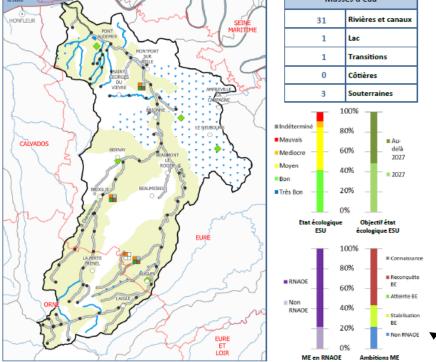
Pour chaque masse d'eau :

- objectifs (écologique, chimique, quantitatif) visés par le SDAGE
- les pressions à diminuer ou supprimer identifiées dans l'état des lieux 2019
- les mesures à prendre (actions à mener) d'ici 2027



Mesures territorialisées du PDM: Pour réduire les pressions liées à la pollution ponctuelle STEP Pluvial Réseau Industrie Pour réduire les pressions liées à la pollution diffuse issue de l'agriculture issue de l'assainissement non collectif Pour protéger et restaurer les cours d'eau des altérations liées à l'hydromorphologie des altérations liées à la continuité écologique Pour protéger les points de prélèvement des captages prioritaires « eaux souterraines » des captages prioritaires « eaux de surface »

Pour réduire les pressions liées au prélèvement en eau



SAGE "Risle et Charentonne" mis en œuvre ME% Nom de la mesure Réduction des pollutions des collectivités ASS0101 Assainissement - Etude globale et schéma directeur Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU Equipement d'une STEP Hors Directive ERU 11 Vouveau système d'assainissement ou amélioration du système 5 Réduction des pollutions des industries Mesures de réduction des substances dangereuses Réduction des pollutions agricoles Limitation des transferts de fertilisants 3 AGR0201 Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive ni-3 AGR0301 3 AGR0302 5 AGR0303 Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation 41 AGR0503 Elaboration d'un programme d'action AAC 11 AGR0805 Réduire les effluents issus d'une pisciculture 5 Protection et restauration des milieux MIA0101 Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur 57 Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau Mesures de restauration de la continuité écologique 43 Gestion de la ressource en eau 16 RES0101 Ressource - Etude globale et schéma directeur Mettre en place un outil de gestion concertée (SAGE ou hors SAGE)

Tableau des mesures

Objectifs





Des actions prioritaires à mener dans le cadre de ces mesures à prendre pour atteindre les objectifs...





Rappel sur la Directive Cadre Européenne sur l'Eau

Plan de gestion = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Programme de Mesures (tous les 6 ans)



Le comité de bassin

Une organisation et une adhésion des acteurs

- l'état des lieux du bassin (2019)
- les orientations et les dispositions du SDAGE

Pour le cycle 2022-2027 des mesures pour atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau = le programme de mesures



Le préfet coordonnateur de bassin



Des priorités déclinées dans les territoires via

- Les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)
- Les contrats de territoire eau et climat



Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) L'agence de l'eau avec DREAL, OFB...





Le PDM nécessite une déclinaison locale opérationnelle

Un certain niveau de détail qui doit être précisé pour être mis en œuvre et pour dialoguer avec les maîtres d'ouvrage

- Les plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) des Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN)
- Les Contrats de territoire « Eau et Climat » du 11^{ème} programme d'intervention par la prise en compte des objectifs du SDAGE et des niveaux d'ambition identifiés





Les priorités des services de l'Etat inscrites au Plan d'actions opérationnel territorialisé de l'Eure (PAOT)

Programmation triennale des priorités des services de l'Etat (2019-2021) :

- Assainissement collectif : actions administratives sur les stations d'épuration non conformes et blocage de l'urbanisation des communes non conforme avec impact avéré sur le milieu
- Quantitatif : arrêtés sécheresses (activation et suivi), vigilance sur le sud du département
- Captages AEP : Finaliser d'ici 2021 les programmes d'actions sur l'ensemble des captage prioritaires de l'Eure, mobiliser de nouveaux leviers d'actions pour restaurer la qualité de la ressource dans les aires d'alimentation

Continuité écologique : 38 ouvrages prioritaires, 2 dossiers à enjeux (DPF Eure aval et Barrage de la

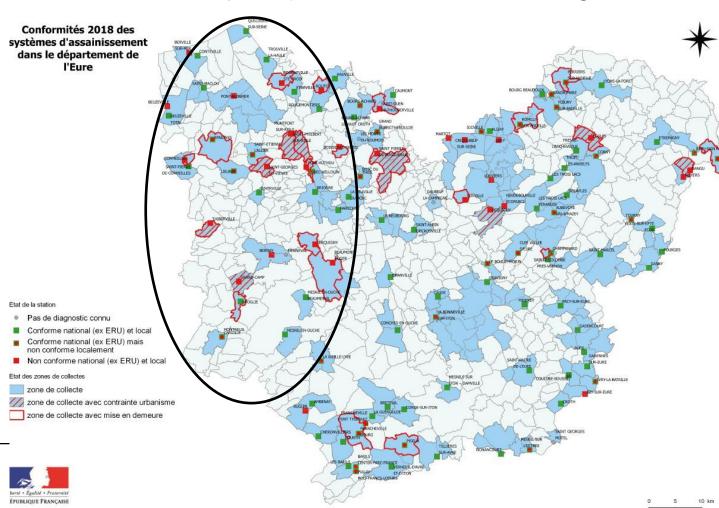
Madeleine sur la Risle aval)

Plan départemental en faveur des ZH

GEMAPI organisation maîtrise d'ouvrage

Plans de contrôles

Nombre d'actions inscrites au PAOT 2019-2021			
	Total	UH Risle	
Gouvernance	17	3	
Rejets des collectivités	62	19	
Rejets industriels	30	4	
Rejets des piscicultures	6	3	
Captages prioritaires AEP et pollutions diffuses	27	13	
DUP captages AEP	16	4	
autres actions pollutions diffuses et captages AEP	7	3	
RCE	38	12	
Restauration des cours d'eau et des milieux humides	65	15	
Protection de la ressource en eau	25	5	
Prévention du risque inondation	8	2	







Exemple de la Risle (départements 61 et 27)

Le Contrat de territoire eau et climat : prise en compte opérationnelle des actions prioritaires à engager

Contrat présenté à la commission des aides du 23 septembre 2020

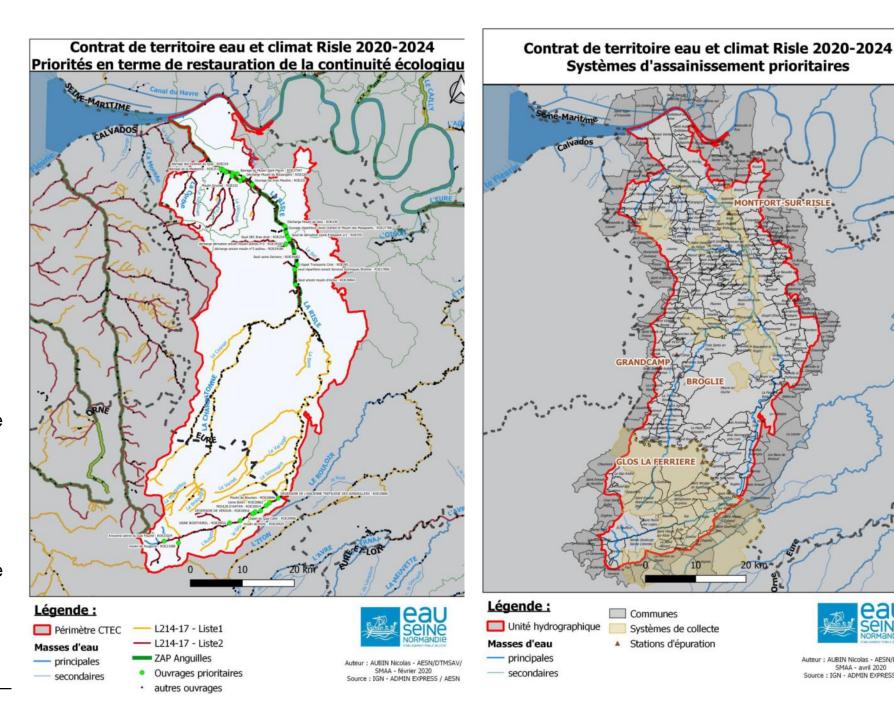
Thématiques prioritaires :

- RCE, ZH biodiversité
- Assainissement

Période: 2020-2024

12 signataires:

- Le porteur du contrat : l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- Les communautés de communes de Pont-Audemer/Val-de-Risle, du Pays de l'Aigle, du Lieuvin- Pays d'Auge
- Les communes d'Epaignes et Saint-Georges-du-Vièvre
- Les Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle, Syndicat de la Risle ornaise et l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane
- La FDPPMA de l'Eure et la FDPPMA de l'Orne
- Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande







MERCI DE VOTRE ATTENTION